

PROJET EN CÔTE D'IVOIRE 2012-2014 : MESURER L'IMPACT DEUX ANS APRÈS

La mise en œuvre de la stratégie de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (SEA) de l'IBCR doit permettre de mesurer et d'évaluer de manière systématique et structurée la performance des projets en cours. Les informations et enseignements dégagés au fur et à mesure de l'exécution de ces projets, mais également à la fin de ceux-ci, sont maintenant utilisés sur une base régulière par les équipes de programmation pour décider des suites à donner aux interventions actuelles, et influencer positivement sur le développement de nouveaux projets. L'IBCR poursuit le double objectif de tirer des leçons des expériences des projets actuellement mis en œuvre et de dresser un bilan de ses interventions passées.

Une première phase d'évaluations rétrospectives – dite ex-post – destinée à examiner, dans la mesure du possible, l'impact de l'intervention passée de l'IBCR a été lancée en septembre 2016 et va se poursuivre en 2017. Cette première phase s'intéresse prioritairement aux projets de renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité et du personnel de la justice en matière de droit et à la protection de l'enfant, et cible trois pays : la Côte d'Ivoire, le Niger et le Burundi.

C'est dans ce contexte que l'IBCR s'est rendu en Côte d'Ivoire pour une dizaine de jours afin de mener une évaluation ex-post de son **projet de renforcement des capacités des policiers et gendarmes ivoiriens en droits de l'enfant**, mené entre 2012 et 2014. L'objectif de ce projet était d'appuyer le gouvernement ivoirien dans l'intégration permanente et obligatoire d'un programme de formation aux droits et à la protection de l'enfant dans les écoles de formation des policiers et des gendarmes du pays. Cette première évaluation a été menée en partenariat avec Universalia et en coordination avec l'UNICEF et les écoles de police et de gendarmerie de Côte d'Ivoire.

LES OBJECTIFS

En revenant sur ses pas, le Bureau poursuivait plusieurs objectifs :

- S'interroger sur le sens et la qualité des actions menées et leurs conséquences
- Décider de continuer ou de développer un certain type d'intervention
- Apprendre comment adapter une intervention réussie à une autre situation
- Apprendre comment éviter la répétition d'erreurs
- Apprendre à être plus efficace et à améliorer les pratiques
- Assurer une redevabilité auprès des partenaires techniques et financiers
- Donner aux groupes cibles des informations sur la manière dont le programme bénéficie ou non à la communauté visée, et de quelles façons

L'IBCR a profité de cette occasion pour se questionner également sur ses capacités internes en termes de mobilisation et de gestion des ressources techniques, financières et humaines.

LA PORTÉE ET LA RÉALISATION DE L'ÉVALUATION

L'évaluation a porté sur l'impact des formations (continues, spécialisées et initiales) en général. Pour ce faire, l'IBCR a rencontré des interlocuteurs-clefs du projet au sein des écoles de gendarmerie d'Abidjan et de Daloa, ainsi qu'à l'École de police d'Abidjan. Plus d'une trentaine d'entrevues ont été réalisées dans le cadre de la collecte de données au siège et sur le terrain, avec des anciens membres du comité de pilotage du projet, ou encore les formateurs formés par l'IBCR. Six groupes de discussion avec des élèves gendarmes et policiers des deux promotions concernées ont également été organisés.

Les critères rigoureux et la méthodologie développés conjointement avec la firme Universalia et appliqués durant la phase de collecte des données ont permis l'obtention d'informations d'importance majeure qu'il faut désormais ordonner, analyser et formaliser de manière à pouvoir tirer des leçons importantes de la mise en œuvre de ce projet dans un futur proche, et ainsi concourir à l'apprentissage institutionnel.

QUELQUES RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES

Les informations recueillies lors des entretiens et des groupes de discussion ont été retenues afin de répondre aux questions d'évaluation et de renseigner au mieux les critères retenus. À ce stade de l'évaluation, quelques résultats préliminaires sont à souligner :

- **Pertinence du projet**

La totalité des formateurs interrogés jusqu'ici ont indiqué que le contenu technique des trousseaux ainsi que les techniques d'enseignement qui leur ont été fournis correspondaient à leurs besoins en tant qu'instructeurs. Cette analyse des besoins avait été effectuée de manière participative lors de la première phase du projet, avec les partenaires concernés et lors de l'élaboration d'un état des lieux exhaustif (cartographie) présentant les lacunes en formation.

- **Efficacité du projet**

L'intégration permanente et obligatoire d'un programme de formation aux droits et à la protection de l'enfant dans les écoles de formation des policiers et des gendarmes du pays étant l'objectif principal du projet, le Bureau a été heureux de constater que ce cours a effectivement été inséré dans les curricula de ces institutions. De plus, 100 % des groupes de discussion organisés avec des élèves actuels des écoles de police et de gendarmerie ont rapporté un changement dans leur perception des enfants en général et indiqué avoir changé d'attitude envers leurs enfants, ou dans la communauté. Les élèves ont également souligné que le cours reçu allait influencer positivement leur pratique en tant que policiers ou gendarmes. Enfin, les formateurs ont précisé qu'ils sont devenus des personnes-ressources pour les policiers et gendarmes en exercice n'ayant pas bénéficié d'un cours en droit et protection de l'enfant, dans le cadre de leur pratique professionnelle.

- **Durabilité**

Un travail reste à faire afin d'assurer la pérennité de ces formations. Il faut notamment veiller à maintenir un bassin permanent d'instructeurs certifiés pour remédier à toute mutation ou à tout remplacement de formateurs. Une allocation budgétaire doit également être prévue et dédiée à l'impression et la reproduction des outils de formation.



Discussion avec les élèves de la gendarmerie d'Abidjan



Rencontre à la gendarmerie de Toroguhé, Daloa